

Prérequis :

- *Prérequis nécessaires au sens de l'arrêté du 23/02/12 (formation sous-section 4 : activité relevant de l'article R 4412-139 du Code du Travail) et du Code du Travail (article R 4412-100) :*

- . savoir lire et écrire le français
- . posséder une aptitude médicale en suivi individuel renforcé en cours de validité de moins de 2 ans
- . être en possession de l'attestation de compétence de la formation initiale ou du dernier recyclage conforme à l'arrêté du 23/02/12 (- 3 ans).

Tout recyclage doit obligatoirement être réalisé au plus tard 3 ans après la formation préalable.

Si dépassement de la date de recyclage (jusqu'à 12 mois maximum), justificatif écrit de l'employeur sur la cause du dépassement.

Personne en situation de handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contacter notre référent handicap à l'inscription pour étudier les moyens d'accompagnement.

Durée : 7 heures

Public :
Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire

Modalité : Présentiel

Evaluation des acquis :

Evaluation des acquis en continu par auto-examen
Test pratique et théorique

Evaluation de la satisfaction:

Enquête de satisfaction du stagiaire

Sanction visée :

Attestation de compétences (si réussite aux tests)
Certificat de réalisation

Accès à la formation :

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes de façon à définir le parcours le plus adapté (parcours standard, raccourci, renforcé) :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques
Echange des expériences

Référence AFPI : SEC-02-003 R

Code CPF : RS6419

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser les savoirs, savoirs faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Savoir appliquer et faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et un mode opératoire.

PROGRAMME DE FORMATION

- ↳ Evolutions réglementaires
- ↳ Evolutions techniques
- ↳ Echanges et retours d'expériences de situation de chantier :
 - . Difficultés rencontrées
 - . Solutions mises en place
- ↳ Renforcement de la prévention sur les chantiers amiante
- ↳ Evaluation des compétences

DEBOUCHES

Néant

PASSERELLES

Néant